

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 17 novembre 2016

## RN 87 – Mise en place d'une régulation sur certaines bretelles d'accès à la Rocade Sud

### Communes de Seyssins, Echirolles, Eybens

---

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est met en place une régulation d'accès sur la Rocade Sud de Grenoble (RN87) dont elle assure l'exploitation. Ce dispositif concerne les bretelles d'accès, dans le sens Grenoble vers Chambéry, entre le Rondeau et Eybens mais également la bretelle d'entrée Lesdiguières sur l'A480. La régulation d'accès couplée à une limitation à 70 km/h sur l'axe a pour objectif d'améliorer la circulation sur la Rocade Sud aux heures de pointe en retardant l'apparition des bouchons d'environ 20 minutes et en fiabilisant les temps de trajet.

Des feux bicolores sont installés depuis peu sur les bretelles et permettent de réguler l'accès des véhicules sur la RN87 lorsque la densité du trafic augmente. Avec des arrêts de très courte durée sur la bretelle, les véhicules vont pouvoir s'insérer plus facilement, en goutte-à-goutte sur la rocade.

Ces feux seront activés en fonction de la densité du trafic, ce qui correspond aux périodes de pointe du matin et du soir. **Ils seront opérationnels à partir du lundi 21 novembre 2016, avec durant les premiers jours une phase de tests.**

Vous pouvez retrouver sur le site internet [www.dir-centre-est.fr](http://www.dir-centre-est.fr) un film d'animation qui permet de comprendre le fonctionnement de la régulation d'accès.

Sur les bretelles d'entrée équipée de feux, les usagers doivent adapter leur vitesse et rester vigilants.

Il est rappelé aux usagers que le respect d'un feu de circulation relève du Code de la Route.

#### **Contacts presse :**

DIR Centre-Est / SREI de Chambéry  
Christelle MILLOT, chargée de mission communication  
04 79 60 12 63 – [christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr)

Préfecture de l'Isère - Service communication  
04 76 60 48 05  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

